

PIECES A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN DOSSIER DE SUCCESSION

Date et heure du rendez-vous :

Eléments d'état civil :

- 1 original de l'acte de décès
- livret(s) de famille de la personne décédée
- contrat de mariage du défunt s'il y a lieu
- copie du jugement de divorce du défunt s'il y a lieu
- contrat de pacte civil de solidarité du défunt s'il y a lieu
- livret de famille des héritiers
- contrat de mariage des héritiers (ou contrat de PACS) s'il y a lieu
- coordonnées complètes de tous les héritiers
- copie pièces d'identité de tous les héritiers
- copie authentique de la donation entre époux

Eléments d'actif :

1°) Biens mobiliers :

- copie d'un relevé de compte de chaque banque dont dépend le défunt (et du conjoint survivant le cas échéant si union sous un régime de communauté)
- copie d'un courrier de chaque caisse de retraite et pension du défunt
- copie d'un courrier de la sécurité sociale (numéro sécurité sociale du défunt) et de la mutuelle du défunt
- copie d'un courrier des organismes d'assurance vie s'il y a lieu,
- copie carte grise du ou des véhicules du défunt s'il y a lieu, et si possible son estimation

2°) Biens immobiliers :

- copie du contrat de location si le défunt était locataire
- titre de propriété des biens immobiliers appartenant au défunt
- coordonnées du syndic de copropriété si le bien est en copropriété ou association syndicale libre si le bien est dans un lotissement
- coordonnées de la régie si l'un des biens immobiliers est loué
- si possible estimation des biens immobiliers du défunt

Eléments de passif :

- dernière taxe foncière, taxe d'habitation, avis de prélèvements sociaux, ISF et déclaration d'impôt sur le revenu
- coordonnées de la maison de retraite s'il y a lieu
- copie des factures et dettes restant à payer s'il y a lieu
- s'il existe des prêts et cautionnement en cours

Renseignements complémentaires :

- copie des actes de la succession du premier époux s'il y a lieu
- préciser si le défunt avait effectué des donations ou dons manuels de son vivant
- s'il existe un testament ou une donation entre époux

Sandrine ARFI
Céline SYLVAIN
Mathieu SARRAU
Notaires associés

Successeurs de :
Me Jean-Claude ARFI

Adresse postale :
CS 80060
69671 BRON Cedex

Tel : 04 78 26 73 02
Fax : 04 78 26 04 65

Courriel :
scp.arfietassocies@notaires.fr

Il y a lieu de prévoir le versement d'un acompte sur frais d'un montant de 400,00 euros à remettre lors du rendez-vous d'ouverture du dossier de succession.



S.C.P. " Sandrine ARFI, Céline SYLVAIN et Mathieu SARRAU, Notaires associés "

200 avenue Franklin Roosevelt – 69500 BRON

Membre d'une association agréée, accepte les règlements par chèques.

IBAN : FR 03 4003 1000 0100 0017 4983 Y 65